



Procès verbal du conseil d'université

du 21/12/2015

En date du **21 Décembre 2015**, à neuf heure du matin, s'est tenu la réunion du conseil d'université présidé par Monsieur le Recteur, Pr. Salim HADDAD, en présence du secrétaire général de l'université, du chef de cabinet, des vice-recteurs, des doyens des facultés et des secrétaires généraux des facultés. Ce, pour discuter l'ordre du jour suivant :

1. Situation financière : Consommation du budget.
2. Activités pédagogiques : Semestre en cours et semestre prochain.
3. Opération de mise en conformité des parcours.
4. Préparation de l'état B concernant le recrutement pour l'année 2016.

Divers.

La séance a été ouverte par Monsieur le Recteur, qui a d'abord, souhaité la bienvenue aux présents, avant de commencer le débat sur l'ordre du jour.

Premièrement : Situation financière : Consommation du budget.

Monsieur le Recteur a demandé aux SG des facultés d'exposer la situation financière de leurs facultés respectives en précisant le **taux d'engagement** (Bons de commande établis) et le **taux réel de consommation**. Il leur a été demandé également des comptes sur le paiement des **heures supplémentaires** et les indemnités des participants à **l'organisation des concours de doctorats** (confection des sujets, surveillance, correction, supervision).

- **La faculté de technologie** : Engagement 88% - paiement réel 69%. Justifiant que ce retard est dû au paiement en plusieurs tranches (la livraison partielle de certains produits chimique).

- **La faculté des SGSE** : Engagement 83% - paiement réel 50%. Justifiant que ce retard est dû aux dossiers en instance au CF.
- **La faculté des SSSH** : Engagement 92% - paiement réel 83.08 %.
- **La faculté des lettres** : Engagement 90 % - paiement réel 79 %. Justifiant que ce retard est dû au paiement en tranches et à des instances au CF.
- **La faculté de droit** : Engagement 90 % - paiement réel 80 %.
- **La faculté des sciences** : Engagement 86 % - paiement réel 67 %. Justifiant que ce retard est dû aux dossiers en instance au CF.

Au terme de ces précisions sur l'état des consommations dans les facultés, Monsieur le Recteur a instruit aux doyens ainsi qu'aux SG, ce qui suit :

1. **Tous les paiements doivent impérativement être effectués avant le 31/12/15**, date limite après prolongation. Il a précisé à cet effet qu'un engagement étant fait, il assure la disponibilité de crédit et donc doit être payé systématiquement.
2. **Transmettre au vice-rectorat pédagogie, l'état des heures supplémentaires** afin de les faire vérifier par le vice-recteur. A ce titre, il a été exigé aux doyens d'adjoindre à cet état, les emplois du temps des enseignants concernés ainsi que les fiches de séances.
3. **Transmettre au vice-rectorat post-graduation, un état concernant l'organisation des concours de doctorats**, comportant les noms des participants, la nature de la participation (surveillance, confection de sujet, correction, etc.), l'indemnité en nombre d'heures.
4. **Transmettre au service de comptabilité**, si retardataires, les notes des enseignants relatives à **la prime de rendement**.
5. **Saisir par tout moyen les fournisseurs, se déplacer** au CF et prendre toutes les mesures nécessaires pour accélérer la régularisation de la situation financière avant la clôture de l'année.
6. **Responsabiliser au maximum les vice-doyens, les chefs de départements, les adjoints au CD**. pour que toutes ces opérations soient assurées à temps (mensuellement ou trimestriellement) épargnant ainsi le temps et l'effort.

Monsieur le Recteur a proposé de doter les doyens et SG des facultés d'une méthodologie efficace pour la bonne gestion des consommations à l'avenir. Ceci s'organisera sous forme de réunions.

Il a ensuite libéré les SG afin qu'ils puissent se remettre rapidement au travail demandé.

Deuxièmement : Activités pédagogiques : Semestre en cours et semestre prochain.

Monsieur le Recteur a donné la parole au vice-recteur pédagogie pour discuter les points relatifs à l'organisation pédagogique de fin de semestre 1 et début semestre 2.

Le vice-recteur pédagogie a précisé ce qui suit :

- La tenue des **Comités Pédagogiques** doit être faite régulièrement **chaque mois** et **transmettre les PV** correspondant au **vice-rectorat pédagogie**.
- **Le planning des examens doit être établi** pour chaque parcours et affiché aux étudiants et sur site internet de l'université.
- **L'emploi du temps de chaque parcours doit être établi** afin de permettre la reprise immédiate des cours au deuxième semestre juste après la fin des examens.
- **La proclamation des exclusions doit être faite et affichée** pour informer les étudiants concernés.
- **L'attribution des thèmes de recherche pour les étudiants en fin de cycle** (master) doit être faite afin de leur permettre d'entamer le travail de terrain au démarrage du deuxième semestre et éviter les retards précédemment enregistrés pouvant empêcher leurs soutenances en juin.

Les doyens ont soulevé à ce sujet quelques points :

- Le vice-doyen de la faculté de technologie a parlé de la difficulté rencontrée pour les exclusions des étudiants. Quelques enseignants refuseraient de porter absents leurs étudiants ainsi que la responsabilité de les exclure si le cas l'exige.
- La doyenne de la faculté des SESG a voulu s'informer davantage sur l'établissement de la fiche de séance.
- Le doyen des SSSH a précisé qu'en plus de la fiche de séance, ils ont préalablement instauré une tradition à la faculté, la tournée faite par les agents administratifs destinée à vérifier le bon déroulement des séances pédagogiques. Il a également évoqué l'impact négatif qu'aurait la programmation des CP mensuellement sur l'état d'avancement des cours
- Le doyen de la faculté des lettres et LE a évoqué le fait de tenir un registre pour toutes les réunions des CP pour pouvoir suivre l'activité pédagogique tout au long d'un parcours. Il a également exprimé le vœu d'afficher le contenu des PV des comités pédagogiques.

- Le doyen de la faculté de droit et S Po. a précisé que la proclamation des exclusions pendant les CP s'avère être une méthode très satisfaisante. Par ailleurs, il a évoqué une lettre qui lui a été adressée des étudiants de master exclus demandant la réintégration.
- Le doyen de la faculté des sciences a évoqué un problème lié à un des responsables de parcours accusant un retard dans l'attribution des thèmes de recherche aux étudiants, se plaignant de manque de matériel.
- Il a évoqué le renouvellement des nominations des responsables des parcours et son impact financier sur les indemnités perçues par ces derniers entre la mise fin et la re-proposition.

Monsieur le Recteur a tenu à son tour à préciser ce qui suit :

- **Chaque enseignant est tenu de prendre ses responsabilités pédagogiques** et à accomplir ses devoirs en se référant aux réglementations, à savoir l'établissement d'un état d'assiduité des étudiants, la proclamation des exclusions des étudiants au sein des CP, la coordination entre les membres de l'équipe pédagogique pour les enseignants responsables de matière, spécialité, filière et domaine.
- **Tout enseignant est tenu de remettre la fiche de séance remplie en bonne et due forme** à l'administration du département, en dehors du fait qu'il effectue ou pas des heures supplémentaires.
- **Les responsables de parcours sont tenus d'assumer leurs tâches pédagogiques** et se conformer à la réglementation.
- **Une séance prévue pour l'organisation des réunions des CP doit être dégagée** dans la programmation des emplois du temps afin d'éviter les remplacements répétitifs des cours au détriment de l'état d'avancement.
- **Les exclusions des étudiants doivent impérativement avoir lieux en cas de non assiduité selon les textes en vigueur.** Cette application stricte dissuadera à l'avenir tout étudiant non sérieux, revalorisera les études universitaires et renforcera la crédibilité de l'université.
- **Le matériel pédagogique appartient à l'université et non pas aux personnes qui en font ou devrait en faire usage.**
- La régularisation de la situation des enseignants responsables de parcours se fera tant que l'enseignant nommé n'a pas dépassé les deux mandats de 3 ans réglementaires.

Troisièmement : Opération de mise en conformité des parcours.

Faisant lecture de la correspondance émanant le **15/12/15 du SG du MESRS n°1692/SG/2015** relative à l'évaluation de la réforme de l'enseignement supérieur et la mise en conformité des parcours, le vice-recteur pédagogie a informé les présents pour les dates retenues pour le début des opérations relatives à la mise en conformité des licences concernant les domaines SSSH (le mardi 16/02/16), STU et DSP (le Jeudi 21/01/16).

Cette note comportant clairement les directives suivantes :

- Halte aux propositions de nouveaux parcours de licence et de master au titre pour l'année prochaine, sauf exception.
- L'assainissement des parcours internes également les masters, pour plus de visibilité et d'harmonisation des parcours.

A ce titre, **Monsieur le Recteur a demandé l'anticipation par l'organisation de réunions avec les responsables de parcours afin de se mettre d'accord dès le départ sur la marche à suivre concernant l'application de cette mise en conformité.** Il a instruit qu'au cours des CSD CSF doit être provoquer des discussions sur les parcours à réhabiliter, à assainir, des réflexions sur les masters et ainsi la préparation du terrain à la mise en conformité.

Le vice-recteur pédagogie a rappelé aux doyens **les documents relatifs au système LMD et à l'assurance qualité**, demandés lors des réunions précédentes. Il précise que **seules les facultés : SSSH, Technologie, Droit et S Po., ont transmis ces documents** (dépliants, guide, brochure, livres, etc.). Monsieur le Recteur a tenu à préciser qu'il ya l'imprimerie de l'université à disposition de ceux qui auraient besoin de faire un tirage de ces documents.

Quatrièmement : Préparation de l'état B concernant le recrutement pour l'année 2016.

- Le SG de l'université a présenté la distribution des postes prévue pour l'année prochaine (75 pour le corps des enseignants et 08 pour les ATS).
- La discussion a été autour de l'attribution des postes selon les catégories (Prof., MCA, MCB, MAA, MAB) et en tenant compte des éventuelles mutations vers l'université.
- Concernant les ATS, Monsieur le Recteur a proposé d'attribuer 02 postes à chaque catégorie (ingénieurs informatique, TS en informatique, ingénieurs de laboratoire, attachés de laboratoire), et ce pour promouvoir le passage à la gouvernance numérique.

- Monsieur le Recteur a demandé aux doyens **de prévoir dès à présent leurs prévisions en besoins de recrutement** en tenant compte des arrivées/départs et les faire valider par les instances scientifiques CSD et CSF. Il a également souligné la nécessité d'être vigilant par rapport aux signatures des départs.
- Le doyen de la faculté des lettres et LE a demandé l'ouverture d'un poste contractuel. Monsieur le Recteur demande à faire parvenir le dossier au vice rectorat post-graduation pour étude.

Divers :

Les présents ont discuté les points suivants :

- Concernant **les stages de perfectionnement**, le vice-recteur Relex, a informé qu'une réunion a été tenue avec les vices-doyens post-graduation pour discuter de l'application des nouvelles instructions concernant les ATS pouvant bénéficier des stages de perfectionnement, et qui exige dorénavant le diplôme universitaire au lieu du niveau universitaire. A ce titre, **Monsieur le Recteur demande à afficher l'instruction sur site internet de l'université pour une visibilité et une transparence totale**. Il a également instruit aux doyens **la nécessité de purifier les listes transmises selon les instructions en vigueur**.
- Concernant les **extraits de PV** des CSF et CSD destinés à la constitution des dossiers de stages de perfectionnement, **Monsieur le Recteur a instruit l'adoption stricte d'un modèle valide comportant toutes les informations nécessaires** (dates, durée, établissement, etc.)selon le nouveau canevas.
- Le vice-recteur Relex a attiré l'attention sur la non-application de certaines facultés de la directive concernant la lettre d'accueil qui n'est plus exigée. Ainsi que sur l'envoi des dossiers de retour qui doit être régulier afin de permettre l'établissement du bilan avant le 31/12/15.
- Monsieur le Recteur a rappelé aux doyens la nécessité de **consommation des stages** de perfectionnement destinés aux enseignants **avant la clôture de l'année (31/12)**.
- Concernant les stages de formation destinés aux ATS, une liste additive a été prévue (pièce jointe) comportant des personnes parmi celles proposées par les facultés et qui va être validée en concertation avec le CF.
- Concernant les manifestations scientifiques, il a été rappelé aux facultés des SESG, Droit et S Po. et lettres et LE, de transmettre le dossier complet avec les bons de commandes établis avec numéro et date des factures, afin de permettre le bilan final.

Aux facultés de technologie et SESG a été demandé les recommandations retenues pour les colloques organisés.

- Monsieur le Recteur a instruit au doyen de sciences de faire une proposition d'une manifestation scientifique, car il estime inconcevable qu'une faculté ne prévoit pas d'organiser au moins une manifestation.
- Le doyen de la faculté SSSH a demandé de repousser la date prévue pour l'organisation du colloque international d'Histoire jusqu'au 2-3 Mai pour coïncider avec les événements du 8 Mai 1945. Monsieur le Recteur n'ayant pas vu d'inconvénients à cela, il a surtout insisté sur la tenue de ce colloque et sur le maintien de cette tradition déjà instaurée à l'université de SKIKDA.
- Le vice-recteur post-graduation a informé les présents que l'audit des laboratoires c'est plus au moins bien déroulé avec quelques remarques : l'absence de certains responsables de labos, quelques réserves à lever (labo de droit et math). **Monsieur le Recteur a souligné que l'ouverture des labos est un acquis pour l'université** et qu'il faut faire de son mieux pour pouvoir les maintenir en activités. Il a, à ce titre, instruit l'ouverture de labos dans les spécialités qui ne sont pas affiliée à des laboratoires à SKIKDA : Biologie, Psychologie, Chimie.
- Monsieur le Recteur a également instruit **l'ouverture d'habilitations universitaires** pour les filières suivantes : **Biologie, psychologie, informatique, sciences économiques, mathématique, chimie, agronomie.**

La séance a été levée à 12 H 25, le même jour de la même année.

Le Chef de cabinet

Dr. Radja BOUZERIBA

Pièce jointe :

- La liste additive du personnel concerné par la formation à l'étranger pour l'année 2015.